

**N° 10**

Objet : Participations statutaires au budget annexe « Défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » au titre de l'exercice 2026

Le 12 décembre 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Damien DELAVOIE

Représentant la Communauté de communes Côte Landes Nature :

- M. Gilles DUCOUT
- M Gérard NAPIAS

Représentant les communes du Littoral :

- M. Ghislain COLMAGRO - Commune de Biscarrosse
- M. Rudy MARECHAL - Commune de Capbreton
- M. Patrick FRAGNEAU - Commune de Gastes
- M. Jean WATIER - Commune de Lit-et-Mixe
- M. Christian BOIREAU - Commune de Messanges
- M. Daniel PUJOS - Commune de Mimizan
- Mme Nadine DURU - Commune d'Ondres
- M. Bernard COMET - Commune de Sainte-Eulalie-en-Born
- M. Gérard BERNARD - Commune de Seignosse
- M. Michel VILLEGER - Commune de Soorts-Hossegor
- M. Nicolas DOMET - Commune de Tarnos
- M. Cédric LAUSSU - Commune de Vielle-Saint-Girons
- M. Thomas ESPIL - Commune de Vieux-Boucau

Avaient donné procuration :

- M. Louis GALDOS à Mme Sandra TOLLIS
- M. François GUILLAMET à M. Daniel PUJOS
- Mme Frédérique CHARPENEL à M. Thomas ESPIL

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Eva BELIN
- Mme Sophie WEBER -Communauté de Communes de Mimizan
- M. Romain BRUNET - Communauté de Communes Côte Landes Nature
- Mme Véronique BREVET - Commune de Labenne
- Mme Monique LAGOUHEYTE - Commune de Saint-Julien-en-Born

Assistaient également à la réunion :

- M. Jérôme BIREPINTE, commune de Seignosse
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Jean-François MOZAS, M. Andoni ZUAZO, M. Nicolas MENGIN, M. Cyrille LE GALL ET Mme Sylvie DUPOUY, Direction de l'Environnement
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »



Le Comité Syndical,

VU le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, à compter du 1^{er} janvier 2025,

VU les statuts modifiés du Syndicat Mixte et notamment son article 18 disposant que, pour ce qui concerne la compétence « Défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes », les contributions des membres adhérent à ce bloc se répartissent de la façon suivante :

- 50 % pour le Département des Landes ;
- 50 % pour les autres membres concernés du Syndicat Mixte, au prorata du dernier chiffre connu de leur population légale.

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant le budget primitif annexe « Défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » de l'exercice 2026,

VU le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés du collège « Défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes »,

D E C I D E

- de fixer à 15 000 € la participation statutaire du Département des Landes au budget annexe « Défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » au titre de l'exercice 2026,

.../...



- de fixer à 15 000 € les participations statutaires au budget annexe « Défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » au titre de l'exercice 2026 des communes adhérentes au bloc de compétence « Défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes », réparties en fonction des chiffres des populations légales des communes authentifiés à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

	Population municipale recensement au 01/01/2025	Montant par habitant (en €)	Participation totale 2026 (en €)
Biscarrosse	15 798	0,171213332	2 704,83 €
Capbreton	9 499	0,171213332	1 626,36 €
Gastes	943	0,171213332	161,45 €
Labenne	7 214	0,171213332	1 235,13 €
Lit-et-Mixe	1 747	0,171213332	299,11 €
Messanges	1064	0,171213332	182,17 €
Mimizan	7 629	0,171213332	1 306,19 €
Moliets-et-Maâ	1 325	0,171213332	226,86 €
Ondres	6 286	0,171213332	1 076,25 €
Saint-Julien-en-Born	1 776	0,171213332	304,07 €
Sainte-Eulalie-en-Born	1 489	0,171213332	254,94 €
Seignosse	4 014	0,171213332	687,25 €
Soorts-Hossegor	3 738	0,171213332	640,00 €
Soustons	8 653	0,171213332	1 481,51 €
Tarnos	13 229	0,171213332	2 264,98 €
Vielle-Saint-Girons	1 493	0,171213332	255,62 €
Vieux-Boucau	1 713	0,171213332	293,29 €
TOTAL	87 610		15 000,00

- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat Mixte en cours d'exercice.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS